

Dieppe, le **19 DEC. 2019**

**Monsieur le Président  
TERROIR DE CAUX  
11 route de Dieppe  
76730 BACQUEVILLE EN CAUX**

Affaire suivie par : Anne Sophie PECQUET  
Tel : 02.32.90.20.65  
Mail : anne-sophie.pecquet@dieppe-pays-normand.fr

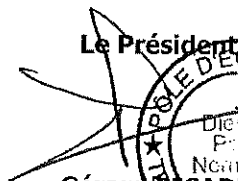
**Objet : Avis sur la modification n°1  
du PLU d'Ouville la Rivière**

Monsieur le Président,

Par courrier du 10 décembre 2019, vous nous avez transmis la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ouville la Rivière, qui consiste à modifier le règlement de la zone à urbaniser pour permettre les constructions destinées au commerce, à l'artisanat et aux bureaux en complément des habitations, d'une superficie inférieure à 200 m<sup>2</sup>, sous réserve qu'elles n'entraînent pour le voisinage aucune incommodité et, en cas d'accident ou de fonctionnement défectueux, aucune insalubrité ni sinistre susceptible de causer des dommages graves ou irréparables aux personnes et aux biens.

Cette modification n'appelle pas de remarques particulières de la part de Dieppe Pays Normand au titre du Schéma de Cohérence Territoriale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président  
  
Gérard RICARD  
